

Schéma d'ESCCAP pour la vermifugation individuelle des chats

Chat d'appartement

Le chat vit uniquement à l'intérieur ou ne sort que sur une terrasse/dans un jardin clôturé.
La consommation de rongeurs est très improbable.

Chat avec accès à l'extérieur

Le chat a un accès illimité à l'extérieur et est en contact direct avec d'autres chats. Le comportement de chasse et la consommation éventuelle de rongeurs ou d'autres proies ne peuvent être exclus.

GRUPE À RISQUE A

Traiter 1 à 2 fois par an contre les nématodes intestinaux ou effectuer un examen des selles et traiter en fonction des résultats.

GRUPE À RISQUE B

Traiter 4 à 12 fois par an contre les nématodes intestinaux ou effectuer un examen des selles et traiter en fonction des résultats.
Traiter 4 à 12 fois par an contre les vers plats.

TRAITEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR LES CHATS

Ascaris	
Chiots	Pour la première fois à l'âge de 3 semaines, puis toutes les 2 semaines jusqu'à 2 semaines après l'arrêt définitif de l'allaitement maternel. En cas de risque d'infection accru (p. ex. libre parcours), traitements mensuels jusqu'à l'âge de 6 mois
Chatte gestante	Il n'y a pas d'infections prénatales. Un traitement unique à la sélamactine ou à l'émodepsid environ une semaine avant la date prévue de la mise bas empêche la transmission lactogène des larves de <i>Toxocara cati</i> aux chiots
Chatte allaitante	Parallèlement au 1er traitement des chiots (3 semaines après la naissance)
Risques particuliers d'infection : exposition, pension pour animaux, etc.	Une seule fois, 2 semaines avant et 2 semaines après l'événement En particulier en cas de séjours fréquents/réguliers dans des pensions pour animaux : vermifugation mensuelle régulière ou, à défaut, examen des selles et traitement en fonction des résultats
Cohabitation avec des enfants en bas âge (moins de 5-6 ans) ou des personnes immunodéprimées ou âgées	Vermifugation mensuelle régulière si l'on souhaite exclure autant que possible tout risque d'infection. Sinon, vermifuger en fonction de l'évaluation des risques ou, à défaut, procéder à un examen des selles et traiter en fonction des résultats
Vers plats	
Le chat mange de la viande crue, des déchets d'abattoir, des proies ou chasse	Les chats doivent être testés au moins 4 fois par an au moyen d'un examen des selles et traités en conséquence ou, à défaut, vermifugés au moins 4 fois par an. Les chats sont des hôtes inadaptés à <i>Echinococcus multilocularis</i> par rapport aux chiens. Les infections par <i>Hydatigera taeniaeformis</i> (anciennement <i>Taenia taeniaeformis</i>) sont fréquentes, tandis que les chats sont des hôtes inadaptés à <i>Echinococcus multilocularis</i> par rapport aux chiens, de sorte que le risque zoonotique lié aux ténias est globalement plus faible. Les œufs d' <i>Echinococcus multilocularis</i> sont généralement très rarement excrétés et, selon une étude expérimentale, les œufs excrétés n'étaient pas infectieux. Cependant, des études de terrain récentes ont montré que les chats peuvent excréter, très rarement, mais en quantités importantes, des œufs d' <i>E. multilocularis</i> . Sur la base de ces données, un risque d'infection pour l'homme ne peut être exclu avec certitude. Afin de minimiser davantage le risque résiduel, des traitements plus fréquents peuvent être effectués. Une vermifugation mensuelle (12 fois par an) empêche complètement l'excrétion d'œufs de ténia
Infestation de puces (vectrices du <i>Dipylidium</i>)	Vermifugation unique avec traitement contre les infestations de puces
Vers pulmonaires (<i>Aelurostrongylus abstrusus</i>, <i>Troglostrongylus</i> spp.)	
Dans les zones fortement endémiques, les chats ayant accès à l'extérieur qui mangent des escargots ou des limaces ou chassent des hôtes paratensiques tels que des oiseaux, des reptiles ou des souris	Traiter préventivement contre les vers pulmonaires tout au long de l'année, à raison d'une fois par mois
Ver du cœur (<i>Dirofilaria immitis</i>)*	
Chats vivant dans des zones d'endémie du ver du cœur	Traitement contre les larves tertiaires transmises à l'aide de lactones macrocycliques à intervalles mensuels (ou selon les instructions figurant sur l'emballage) pendant la saison des moustiques et jusqu'à 30 jours après la fin de celle-ci.
Voyage dans une zone d'endémie du ver du cœur	Pendant la saison des moustiques, traitement prophylactique contre les larves tertiaires transmises avec des lactones macrocycliques dans les 30 jours suivant l'entrée dans le pays (début de la transmission possible) et tous les mois jusqu'à 30 jours après la dernière transmission possible
Importation depuis une zone d'endémie du ver du cœur	Immédiatement après l'importation, traitement prophylactique unique contre les larves tertiaires transmises et les microfilaries à l'aide de lactones macrocycliques. Examen préalable visant à détecter une éventuelle infection et nouvel examen au plus tôt 6 mois après l'importation

- Les mesures de vermifugation doivent toujours être prises en étroite collaboration avec un vétérinaire. En cas de nématodes intestinaux et de vers pulmonaires, un examen coproscopique régulier des selles (suivi éventuellement d'une vermifugation) peut constituer une alternative à la vermifugation habituelle, à condition qu'il soit effectué à la même fréquence que les traitements recommandés.
- Si le risque individuel d'un animal d'être infecté par des nématodes intestinaux ne peut être clairement évalué, le chat doit être vermifugé au moins 4 fois par an ou ses selles doivent être examinées. Il en va de même pour les infections par le ténia, bien que la fiabilité du dépistage des infections par le ténia à partir d'échantillons de selles soit de 60 à 80 %. *Dipylidium caninum* peut être détecté avec une grande sensibilité à l'aide d'un test coproantigénique. Il est donc recommandé de traiter les vers plats au moins 4 fois par an. Cependant, un vermifuge tous les 3 mois n'empêche pas nécessairement les infections patentées avec excrétion d'œufs.

* Vous trouverez des informations détaillées sur les infections par le ver du cœur chez les chats dans le guide ESCCAP no. 5 : « La lutte contre les agents pathogènes vectorisés chez le chien et le chat » sur www.esccap.ch/demo/wp-content/uploads/2019/01/Guideline_Vektoren_Franz.pdf